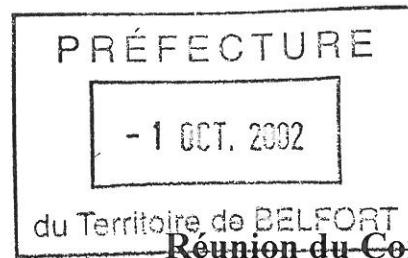


SYNDICAT  
D'ETUDES ET DE REALISATIONS  
POUR LE TRAITEMENT  
INTERCOMMUNAL DES DECHETS  
(S.E.R.T.R.I.D.)



1.07

du mercredi 18 septembre 2002

-----

**Construction de quais de transfert et de  
transbordement – Avenant au lot n°11 –  
Fourniture et pose des ponts bascules.**

**RAPPORT**

Présenté par M. Daniel FEURTEY  
Vice Président

Le Maître d'Oeuvre de l'opération des quais de transfert propose au S.E.R.T.R.I.D. une amélioration du système de badgage sur le site de Danjoutin. Initialement, les chauffeurs de bennes de collecte étaient munis d'un badge pour la pesée et d'un second badge pour la commande d'ouverture des portillons automatiques de sécurité protégeant l'accès aux trémies de compacteurs.

La proposition porte sur les points suivants :

- un système unique pour la pesée et la mise en route du système de compaction, le tout relié à un ordinateur central qui traite les informations,
- le badge unique (par camion) permet :
  - d'effectuer la pesée à l'entrée du site,
  - de démarrer le système de compaction uniquement si la pesée a été effectuée et ainsi d'éviter la compaction d'une trémie non reconnue et non autorisée,
- Le système permet une plus grande traçabilité des produits : retrouver le camion et la trémie en cas de déchets non autorisés.
- Le système permettra de diriger les camions vers l'un ou l'autre des compacteurs selon le taux de remplissage des caissons en cours de compaction.
- Le système assure la sécurité de l'installation : les compacteurs ne peuvent être mis en route que par le badge des chauffeurs des BOM, il rend ainsi l'accès impossible à toute autre personne.

Pour assurer ces modifications, l'entreprise Master K, titulaire du lot n°11 fourniture et pose de ponts bascules, a présenté un devis d'un montant de 9 300,00 € H. T.

Le marché de cette entreprise, d'un montant initial de 89 640,00 € H. T. est porté à la somme de 98 940,00 € H. T. (soit + 10,37 %)

La commission d'appel d'offres du 18 septembre 2002 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant :

Il est demandé au Comité Syndical :

- de RETENIR les propositions présentées,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

\* \* \* \* \*

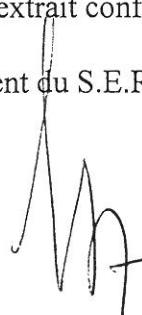
Le Comité Syndical après avoir entendu les explications de M. Daniel FEURTEY, Vice-Président chargé des travaux, suivant l'avis favorable de la Commission d'appel d'Offres du 18 septembre 2002, à l'UNANIMITE :

- RETIENT les propositions présentées,
- AUTORISE M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 25 septembre 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

  
Emile GEANT

